

**ARRÊTÉ N° ARR_2024_0250_CDSP - REPRESENTANT PRESIDENT -
DÉSIGNATION MONSIEUR GILBERT BLONDEAU**

Service : PPR - AFFAIRES GENERALES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 1411-1, 1411-5, 1411-6, 1411-7,
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD_2021_039 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection du
Président du Conseil Départemental,
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD_2021_047 en date du 16 juillet 2021 portant composition de la
commission de délégation de service public,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement de l'administration et la continuité du service public

ARRÊTE

- ARTICLE 1 En raison de l'absence de Madame Françoise VESPA, Monsieur Gilbert BLONDEAU est désigné pour
me représenter en qualité de Président de la Commission de délégation de service public réunie le 8
mars 2024.
- ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour
excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
- ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr/> et transmis à la
Préfecture.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

